

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre Georges-Perron, local de la Fadoq, le 5 septembre 2017, à 19h00, à laquelle étaient présents Mme et MM. les conseillers Michel St-Louis, Chantal Fontaine, Normand Déragon, Claude Jetté et Mona Beaulac, tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire Yves Lévesque.

Absent : Luc Gnocchini

Le directeur général, Guy Coulombe et les adjointes administratives, Marie-Claude Bélisle et Gisèle Messier sont également présents à ladite séance.

17-09-254
Adoption
minutes 1^{er} août
2017

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par le conseiller Michel St-Louis

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} août 2017.

ADOPTÉ

17-09-255
Avis de motion
/Projet de
règlement sur la
collecte et
gestion matières
résiduelles

Le projet de règlement 638-04-17 est déposé.

La conseillère Mona Beaulac donne un avis de motion qu'elle, ou en son absence un autre conseiller, présentera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, un amendement au règlement 638-04-17 concernant la collecte et gestion de matières résiduelles;

ADOPTÉ

17-09-256
Adoption du
règlement sur les
rayons de
protection

Considérant que le projet de règlement 725-17 a été déposé le 1^{er} août 2017 lors d'une séance ordinaire;

Considérant que l'avis de motion a été adopté le 1^{er} août 2017 (résolution 17-08-235);

Proposé par le conseiller Michel St-Louis
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil adopte le règlement 725-17 concernant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploitation et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la ville.

ADOPTÉ

17-09-257
Adoption de
résolution
Programmation
de la TECQ

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par le conseiller Michel St-Louis

Il est résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

17-09-257 (suite)
Adoption de
résolution
Programmation
de la TECQ

- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Rénovation des infrastructures du boulevard de la Victoire	756 369,01 \$	
TPS (5%)	37 818,45 \$	
TVQ (9,975%)	75 447,80 \$	
Récupération TPS	(37 818,45 \$)	
Récupération TVQ (50%)	(37 723,90 \$)	794 092,90 \$

Que le conseil accorde la demande d'affectation du solde de la TECQ à la réfection du Boulevard de la Victoire.

ADOPTÉ

17-09-258
Nomination pour
le poste de 30
heures

Considérant que le poste de trente heures par semaine au département de loisirs et cultures était ouvert;

Considérant que seul Monsieur Jocelyn Audette a postulé sur le poste;

Proposé par le conseiller Michel St-Louis
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil entérine la recommandation du directeur des travaux publics d'embaucher Monsieur Jocelyn Audette au poste de 30 heures par semaine au département des loisirs et cultures.

ADOPTÉ

17-09-259
Entériner
l'embauche de
Mme Gisèle
Messier

Considérant que le poste d'adjointe administrative à la réception était vacant;

Considérant que quatre candidates ont postulé et que le comité de sélection a procédé à leurs entrevues;

Proposé par le conseiller Michel St-Louis
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil entérine la recommandation du comité de sélection d'embaucher Madame Gisèle Messier au poste d'adjointe administrative à la réception à trente-quatre (34) heures semaine, aux conditions prévues à la convention collective. Elle est sujette à une période de probation de trois (3) mois devant avoir échéance le 20 novembre 2017.

«Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense».

ADOPTÉ

17-09-260
Mandat Tetra
Tech
(Relocalisation
conduite
Résidence
Lambert)

Considérant que la Ville souhaite relocaliser les conduites sous la chaussée du chemin menant au parc des bouts de choux;

Considérant que Tetra Tech a produit une offre de service en deux volets afin de procéder à la relocalisation des conduites;

Considérant que le premier volet se fera à l'heure pour un montant maximal de 3 000 \$ plus taxes qui permette d'obtenir un plan de localisation des deux tracés proposés, ainsi qu'une estimation préliminaire des coûts;

Considérant que le deuxième volet vise à préparer les plans techniques une fois que la Ville aura choisi le tracé désiré et ce pour un montant de 4 500\$ plus taxes;

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil accepte l'offre de service soumise par Tetra Tech.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

17-09-261
Autorisation de
paiement

Considérant que la ville de Bedford a octroyé le contrat de rénovation à Construction Richelieu pour la rénovation de l'aréna;

Considérant que Construction Richelieu a déposé le 5^e décompte progressif au montant de 910 674,22\$, taxes incluses;

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que la Ville de Bedford procède au versement au montant de 910 674,22\$, taxes incluses.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

17-09-262
Maire suppléant

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Michel St-Louis

Que ce conseil désigne la conseillère Chantal Fontaine à titre de maire suppléant de la ville de Bedford pour le terme débutant le 5 septembre au 10 novembre 2017 pourvu qu'elle soit habile à siéger au conseil.

ADOPTÉ

17-09-263
Demandes
Truck'n'roll

Considérant que l'événement Truck'n'roll se déroulerait à Bedford les 25-26 et 27 août 2017;

Considérant que cet événement apporte des visiteurs dans la ville de Bedford;

Considérant que cet événement se veut une levée de fonds afin de venir en aide aux enfants atteints de maladies cardiaques.

Proposé par le conseiller Claude Jetté
Appuyé par le conseiller Michel St-Louis

Que ce conseil autorise la parade de camions dans les rues de la ville le vendredi 25 août 2017 ;

Que ce conseil offre les services de la brigade des incendies afin de servir d'escorte le vendredi 25 août 2017 ;

Que ce conseil accepte de prêter le camion-citerne du service des incendie pour la préparation de la piste de tirs ainsi que pour l'arroser lors des compétitions du samedi 26 août 2017 ;

Que ce conseil autorise le service incendie d'aller sur le site avec le camion échelle pour le montrer aux enfants tout au long de l'événement et que quelques pompiers y soient pour expliquer ce qu'est le métier de pompier ;

Que ce conseil donne accès au centre communautaire Georges-Perron pour l'utilisation

- des toilettes
- d'un local pour les organisateurs
- du coffre-fort
- et des tables et des chaises pour le souper Bar-B-Q du samedi soir ;

Que ce conseil autorise l'accès à l'aréna pour l'utilisation des douches seulement, du vendredi de 9h00 à 0h00, samedi de 7h00 à 0h00 et dimanche de 7h00 à 20h00.

ADOPTÉ

17-09-264
Appui projet
Trains de nuit

Considérant l'invitation de la part de la Fondation Trains de nuit, à un voyage spécial du train Orford Express Montréal-Sherbrooke.

Considérant que le voyage spécial aura lieu lundi le 25 septembre de 11:30 à 14:00;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil accepte de contribuer pour un montant de 250\$ pour la participation à cet événement.

ADOPTÉ

17-09-265
Recom. Comité
incendies
17-260

Suite à la réunion du Comité intermunicipal des incendies tenue le 30 août 2017;

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil approuve la recommandation 17-260 au sujet du remboursement des frais d'avion;

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

17-09-266
Recom. Comité
incendies
17-262

Suite à la réunion du Comité intermunicipal des incendies tenue le 30 août 2017;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Michel St-Louis

Que ce conseil autorise le Service de sécurité d'incendie (SSI) de Bedford à mettre en oeuvre le projet d'aménagement d'un centre de formation et autorise le SSI de Bedford d'utiliser le terrain derrière le réservoir d'eau potable et ce, de façon concerté avec les autres services de la ville;

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

17-09-267
Rénovation de la
caserne incendie
Bedford

Considérant que les quatre (4) municipalités liées par l'entente intermunicipale pour l'organisation d'un service incendie en commun, signée en mai 2016, sont en accord avec la nécessité de procéder à l'agrandissement et la rénovation de la caserne;

Considérant que les maires des quatre (4) municipalités s'entendent sur le montant maximal que devrait coûter l'ensemble des travaux d'agrandissement et de rénovation, incluant les frais et services professionnels;

Considérant que les conseils des Municipalités partenaires veulent conserver un droit de regard tout au long du processus de préparation des plans et devis, afin de pouvoir au besoin évaluer et modifier les spécifications. Tout cela, dans une perspective de transparence et de saine gestion des coûts;

Considérant que les municipalités membres autorisent que le partage des coûts soit fait selon les modalités stipulées à l'article 8 de l'entente pour l'organisation d'un service incendie en commun, signée en mai 2016;

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil confirme l'engagement de la ville de Bedford envers le projet d'agrandissement et de rénovation, de la caserne incendie de Bedford.

ADOPTÉ

17-09-268
Gratuité salle -
RGABR

Considérant que le Regroupement des gens d'affaires de Bedford et région désire tenir son assemblée générale annuelle;

Considérant que le RGABR désire louer la salle Arlene-Murray gratuitement pour cet événement;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Michel St-Louis

Que ce conseil accorde l'utilisation de la salle Arlene-Murray gratuitement, et ce le 20 septembre prochain.

ADOPTÉ

17-09-269
Gratuité – Camp
d'été Souper de
spaghetti

Considérant que le camp de jour des Loisirs de Bedford et région a organisé un souper spaghetti, le 17 août 2017, pour souligner la fin du camp d'été;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Michel St-Louis

Que ce conseil accorde l'utilisation de la salle Arlene-Murray, la cuisine, les tables et les chaises, et ce gratuitement.

ADOPTÉ

17-09-270
Sensibilisation
cancer de la
prostate

Attendu que le cancer de la prostate est la forme de cancer la plus courante chez les hommes au Canada;

Attendu qu'un Canadien sur sept en recevra le diagnostic au cours de sa vie;

Attendu qu'environ 23 100 Canadiens recevront un diagnostic de cancer de la prostate cette année;

Attendu que le taux de survie au cancer de la prostate peut dépasser 90 % s'il est détecté tôt;

Attendu que les hommes qui ont des antécédents familiaux de la maladie ou qui sont de descendance africaine ou caribéenne courent plus de risques que les autres hommes de développer un cancer de la prostate;

Attendu que Cancer de la Prostate Canada recommande aux hommes de passer un test de l'APS dans la quarantaine pour établir leur taux de référence;

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par le conseiller Michel St-Louis

Que la ville de Bedford proclame septembre 2017 Mois de la sensibilisation au cancer de la prostate à Bedford.

ADOPTÉ

17-09-271
Adhésion à la
Société de
gestion du parc
industriel
régional du pôle
de Bedford

Considérant que les municipalités du pôle de Bedford étudient depuis plus de deux ans les possibilités d'implanter un parc industriel régional dans la région de Bedford;

Considérant que les maires des municipalités de Saint-Ignace-de-Stanbridge, Pike-River, Stanbridge-Station, Notre-Dame-de-Stanbridge, de la ville de Bedford et du Canton de Bedford se sont réunis le 19 juillet 2017 et ont unanimement décidé de former un organisme à but non lucratif pour la gestion du futur parc industriel;

Considérant que la Société de gestion du parc industriel régional du pôle de Bedford a été enregistrée au registre des entreprises le 23 août 2017 sous le numéro d'entreprise 1173026866 et que les lettres patentes ont été émises au siège social du nouvel OBNL;

Considérant que les municipalités membres de l'OBNL investiront dans l'éventuel parc régional industriel et que les modalités de partage restent à être déterminées;

Considérant qu'il est prévu, pour le moment, de préparer une demande à la CPTAQ pour un parc industriel lié à la chaîne de valeur calcaire;

Considérant qu'il a été entendu parmi les maires présents à la rencontre du 19 juillet 2017, que l'OBNL sera composé de deux élus par municipalité qui participera financièrement au développement du parc industriel régional et que chaque municipalité nommera l' élu parmi ses deux membres qui siègera au conseil d'administration;

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine

Appuyé par la conseillère Michel St-Louis

De confirmer sa participation au démarrage et au développement du parc industriel régional du pôle de Bedford en désignant le maire Yves Lévesque et Normand Déragon à titre de membre de la Société de gestion du parc industriel régional du pôle de Bedford et de désigner le maire comme représentant au CA.

Advenant le cas que les membres désignés ne seront pas réélus le 4 novembre 2017, le nouveau conseil nommera le ou les nouveaux élus membre de l'OBNL et représentant au CA s'il y a lieu.

ADOPTÉ

17-09-272
Motion de
Félicitation –
Sophie Anne
Lévesque

Considérant la volonté de la Ville de Bedford de renouveler la formule du camp de jour pour l'été 2017;

Considérant l'entrée en fonction à brûle-pourpoint de Mme Sophie-Anne Lévesque à titre de coordonnatrice aux loisirs, culture, et vie communautaire par intérim en février 2017, et ce à la suite du départ inopinée de la coordonnatrice précédente;

Considérant que la nouvelle formule mise en place a permis une augmentation de l'achalandage de près de 100%;

Considérant la qualité des résultats présentés au bilan préliminaire des activités des loisirs qui ont eu cours du mois de janvier au mois d'août, et ce tout en respectant le budget adopté.

Proposé par Normand Déragon

Appuyé par Michel St-Louis

Que ce conseil offre une motion de félicitation à Mme Lévesque et son équipe pour leur travail et les résultats qui en ont découlé.

17-09-273
Modification du budget OMH

Considérant que la SHQ a révisé le budget de l'Office municipal de l'Habitation et de ce fait, la contribution de la ville passe de 22 274\$ à 25 580\$;

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par le conseiller Michel St-Louis

Que ce conseil approuve la révision budgétaire 2017 de l'Office municipal de l'Habitation en date du 27 juin 2017.

ADOPTÉ

17-09-274
Délégation achat bacs bruns

Considérant que le compostage des matières organiques sera implanté sur l'ensemble du territoire de Brome-Missisquoi en 2018 par la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi;

Considérant qu'une demande de subvention au Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage pour le projet de compostage a été déposée par la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi;

Considérant que, si cette demande est acceptée, une subvention de 33 % sera reçue pour l'acquisition des bacs pour la collecte des matières compostables;

Considérant que les dispositions de la Loi sur les cités et villes permettent la création de regroupements d'achats incluant des Municipalités et des organismes sans but lucratif comme les régies intermunicipales;

Considérant que la Ville de Bedford désire participer à un achat regroupé de bacs servant à la collecte des matières compostables;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que la Ville de Bedford confirme que les données déjà transmises à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi concernant le nombre de bacs requis sur son territoire sont exactes.

Que la Ville de Bedford confie à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi le mandat de procéder en son nom, et avec les autres Municipalités intéressées, à un appel d'offres public regroupé et à l'adjudication du contrat d'achat de bacs pour la collecte des matières compostables.

Que la Ville de Bedford s'engage à respecter le contrat qui sera octroyé par la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi pour l'acquisition de ces bacs.

Que Yves Lévesque, le maire de Bedford, soit désigné à titre de représentant de la Ville de Bedford pour participer aux réunions du regroupement d'achats.

Que la Ville de Bedford s'engage à payer, en totalité, la facture qui lui sera transmise pour l'acquisition des bacs nécessaires à la collecte des matières compostables sur son territoire et que la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi verra, dès l'obtention de la subvention, à redistribuer celle-ci au prorata des commandes effectuées.

Que les bacs ainsi acquis demeureront la propriété de la Ville de Bedford.

Que le Maire et le directeur général soient autorisés à signer l'entente intermunicipale.

ADOPTÉ

17-09-275
P.I.I.A - 9 Place
d'Estrie– Refaire
la toiture

Considérant les informations déposées pour remplacer le bardeau d'asphalte de la toiture par un bardeau de même couleur;

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par le conseiller Michel St-Louis

De recommander d'accorder la demande de PIIA au 9 Place de l'Estrie pour remplacer le revêtement de la toiture.

ADOPTÉ

17-09-276
P.I.I.A – 31 rue
Principale –
entrée arrière et
agrandissement

Considérant les informations et les plans déposés pour modifier la façade arrière :

- déplacer la porte et la remplacer par une porte pleine de couleur brune;
- aménager un escalier avec garde-corps en acier prépeint de couleur brune;

Considérant le dépôt ultérieur de nouveaux plans pour procéder à l'agrandissement du bâtiment dans les cours latérale et arrière;

Considérant le manque d'information concernant cet agrandissement;

Proposé par le conseiller Michel St-Louis
Appuyé par le conseiller Normand Déragnon

De recommander d'accorder la demande de PIIA au 31 rue Principale pour modifier la façade arrière tel que décrit précédemment conformément aux documents déposés.

De reporter la décision quant au projet d'agrandissement en raison du manque d'information et transmettre les premiers commentaires du comité consultatif d'urbanisme au propriétaire afin d'orienter le projet dans la bonne direction.

ADOPTÉ

17-09-277
P.I.I.A – 33 rue
Rivière– Refaire
la galerie avant

Considérant les informations déposées pour refaire la galerie avant identique à celle d'origine au niveau des matériaux, des éléments décoratifs et des couleurs;

Proposé par le conseiller Michel St-Louis
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

De recommander d'accepter la demande de PIIA au 33 rue de la Rivière pour la réfection de la galerie avant conformément aux informations déposées.

ADOPTÉ

17-09-278
P.I.I.A. – 41, rue
Principale -
Réfection de
façade

Considérant les informations et documents déposés pour enlever la tôle installée en façade et réparer la brique et les joints qui se trouvent dessous;

Considérant qu'un des objectifs du règlement de PIIA est d'harmoniser les caractéristiques ornementales entre des bâtiments mitoyens;

Proposé par le conseiller Michel St-Louis
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

De recommander d'accepter la demande de PIIA au 41 rue Principale conformément aux documents déposés à la condition que:

- la réparation soit effectuée à l'aide de vieilles briques ou de briques neuves imitant la brique d'origine;
- la couleur du mortier utilisé pour réparer les joints soit identique ou semblable à

17-09-278 (suite)
P.I.I.A. – 41, rue
Principale -
Réfection de
façade

celle d'origine;
- la moulure dans le haut du mur soit identique à celle du bâtiment mitoyen et à celle existante sur le mur latéral actuel.

ADOPTÉ

17-09-279
Dérogation
mineure - 2, rue
Adhémar-
Cusson
Affichage en
vitrine et
enseigne
lumineuse

Considérant la demande de dérogation mineure et les plans déposés concernant l'affichage en vitrine de la pharmacie au 2 rue Adhémar-Cusson pour autoriser :

- une superficie d'affichage en vitrine de 80% sur trois côtés du bâtiment alors que le maximum autorisé est de 10% et que le commerce fait face à deux rues seulement;
- l'utilisation d'images dans le contenu du message sur une surface vitrée alors que c'est interdit;
- l'installation d'une enseigne lumineuse (croix verte) à l'intérieur d'une vitrine alors que les enseignes lumineuses sont interdites;

Considérant que ces dérogations sont demandées pour identifier le nouveau commerce suivant les habitudes d'affichage de la bannière.

Proposé par le conseiller Michel St-Louis
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

De recommander d'autoriser en partie seulement certains des éléments contenus dans la demande de dérogation mineure tel que spécifiquement décrit subséquentement :

- refuser l'ensemble de l'affichage en vitrine proposé pour la façade « est » qui n'est pas adjacente à une rue;
- refuser toute utilisation d'images dans les vitrines;
- autoriser uniquement les logos accompagnés du mot « Familiprix »;
- autoriser la vitrine de couleur bleue accompagnée du logo;
- autoriser l'installation d'autocollants opaques dans les vitrines à des fins d'intimité à la condition que ces autocollants imitent la couleur d'une surface vitrée;
- refuser l'installation d'une enseigne lumineuse à l'intérieur d'une vitrine.

ADOPTÉ

17-09-280
Dérogation
mineure – 100,
rue Wheeler
Marge de recul
latérale

Considérant la demande de dérogation mineure déposée pour autoriser une marge de recul latérale de 2,9 mètres alors que le minimum requis est de 3 mètres afin de pouvoir agrandir le bâtiment dans le prolongement du mur existant;

Considérant que cette demande ne crée aucun préjudice au voisinage;

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

De recommander d'accorder la demande de dérogation mineure au 100 rue Wheeler pour autoriser une marge de recul latérale de 2,9 mètres.

ADOPTÉ

17-09-281
Dérogation
mineure – 15, rue
Marziali
Marge de recul
avant

Considérant la demande de dérogation mineure déposée pour autoriser une marge de recul avant de 7,5 mètres alors que le minimum requis est de 15 mètres afin de pouvoir agrandir le curling dans la cour avant;

Considérant que cette demande ne crée aucun préjudice au voisinage;

Proposé par le conseiller Michel St-Louis
Appuyé par le conseiller Normand Dérageon

De recommander d'accorder la demande de dérogation mineure au 15 rue Marziali pour autoriser une marge de recul avant de 7,5 mètres.

ADOPTÉ

17-09-282
Octroi / Contrat
Planage et
pavage rues du
Pont et Wheeler

Considérant que la Ville de Bedford doit procéder à des travaux de planage et/ou de pavage dans les rues du Pont et Wheeler;

Considérant que la Ville de Bedford a reçu 5 soumissions pour les travaux de planage et/ou pavage;

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par le conseiller Normand Dérageon

Que ce conseil retienne l'offre de service du plus bas soumissionnaire conforme, soit Pavage Maska, au montant de 28 695,99\$.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

17-09-283
Octroi / Contrat
Planage et
pavage rues
Campbell, Fortin
et Massicotte

Considérant que la Ville de Bedford doit procéder à des travaux de planage et / ou de pavage dans les rues Campbell, Fortin et Massicotte;

Considérant que la Ville de Bedford a reçu 5 soumissions pour les travaux de planage et /ou pavage;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Michel St-Louis

Que ce conseil retienne l'offre de service du plus bas soumissionnaire conforme, soit Eurovia, au montant de 75 581,76\$.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

17-09-284
Paiement des
comptes
mensuels

Proposé par le conseiller Michel St-Louis
Appuyé par le conseiller Normand Dérageon

Que ce conseil autorise le paiement des comptes mensuels totalisant la somme de 124 900,70\$ mentionnés sur la liste présentée aux membres du conseil de la ville de Bedford, le 5 septembre 2017.

17-09-284 (suite) « Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont
 Paiement des suffisants aux fins de la présente dépense ».
 comptes
 mensuels

ADOPTÉ

17-09-285 Considérant que le comité MADA de la région de Bedford souhaite souligner la journée
 Demande des aînés le dimanche 1er octobre 2017;
 MADA
 Journée des aînés

Considérant que le comité prépare une soirée dansante à l'Eurospa;

Considérant que certains aînés ne peuvent se déplacer dû à leur mobilité restreinte et que de ce fait, le comité a décidé de distribuer des gâteaux dans chacune des six résidences du territoire (Résidence Lambert, Résidence Dutch, CHSLD Bedford, Villas des Rivières, Résidence Duhamel et Manoir Philipsburg);

Considérant le coût estimé pour six gâteaux pour un total de 175 personnes sera de 200\$;

Considérant que pour la soirée dansante, les frais du repas fournis par un traiteur, la salle et le permis de réunion, sont estimés à un montant de 23 \$ par personne.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
 Appuyé par le conseiller Michel St-Louis

Que ce conseil accepte de contribuer pour la réalisation de cet événement au montant de 8\$ par citoyens participants de la ville.

Que la ville débourse également un montant de 25\$ pour l'achat de gâteaux.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

Dépôt à la ville de Bedford d'une lettre de plainte de la SAM datée 4 septembre 2017.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
 Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que la séance soit levée à 20h30.

ADOPTÉ

 Maire

 Directeur général